



DÉLIBÉRATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

N° 123/2024
SÉANCE N° 6 DU 1^{ER} JUILLET 2024

ENGAGEMENT LAVAL AGGLOMÉRATION DANS LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE – AVENANT PHASE 2 AU CONTRAT D'OBJECTIFS TERRITORIAL AVEC L'ADEME – MISE EN ŒUVRE DU PLAN D' ACTIONS DONT 6 ACTIONS DU VOLET RÉGIONAL

À la date mentionnée ci-dessus, le bureau communautaire, légalement convoqué le 25 juin 2024, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-sept heures zéro minute, dans la salle Ambroise Paré de l'Hôtel Communautaire, sous la présidence de Monsieur Florian Bercault.

Étaient présents

Florian Bercault, Président ; Sylvie Vielle, Nicole Bouillon (à partir de 17 h 13), Éric Paris, Jérôme Allaire, Isabelle Fougeray, Nadège Davoust, Christine Dubois (à partir 17 h 13), Bruno Bertier, Patrick Péniguel, Louis Michel (à partir de 17 h 15), Céline Loiseau, Christian Lefort, François Berrou, Fabien Robin (à partir de 17 h 14), Vice-Présidents, Bernard Bourgeois, Michel Paillard, Isabelle Eymon, Bruno Fléchar, Marcel Blanchet, Patrice Morin (à partir de 17 h 12), Julien Brocaïl et Antoine Caplan, membres du bureau.

Étaient absents ou excusés

Gwénaél Poisson, Vice-Président, Olivier Barré, membre du bureau.

Était représenté

David Cardoso a donné pouvoir à Jérôme Allaire.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 3 juillet 2024.

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 1^{ER} JUILLET 2024

ENGAGEMENT LAVAL AGGLOMÉRATION DANS LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE – AVENANT PHASE 2 AU CONTRAT D'OBJECTIFS TERRITORIAL AVEC L'ADEME – MISE EN ŒUVRE DU PLAN D' ACTIONS DONT 6 ACTIONS DU VOLET RÉGIONAL

Rapporteur : Julien Brocaïl

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29, L5211-1, L5211-2 et L5211-10,

Vu la délibération n° 120/2021 du conseil communautaire du 23 novembre 2021 portant délégation d'attributions du conseil communautaire au bureau communautaire,

Vu la délibération du conseil communautaire n° 193/2022 du 14 novembre 2022 décidant de s'engager dans le Contrat d'Objectif Territorial "Territoire Engagé dans la Transition Écologique",

Confirmant la volonté de Laval Agglomération de s'engager pour la transition énergétique et bas carbone du territoire, notamment à travers l'adoption de son Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET),

Que l'ADEME propose dans le cadre de son contrat d'objectif territorial (basé sur le programme Territoire Engagé en Transition écologique), un soutien financier à la mise en œuvre d'un plan d'actions opérationnel dont 6 actions répondant aux objectifs régionaux,

Que cet accompagnement facilitera la réalisation des engagements de l'agglomération en matière d'économies d'énergies, de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de préservation des ressources

Après avis favorable de la commission environnement,

DÉLIBÈRE

Article 1er

L'engagement de Laval Agglomération dans la mise en œuvre du plan d'actions opérationnel territorial et notamment de la conduite des 6 actions "objectifs régionaux" du Contrat d'Objectifs Territorial avec l'ADEME est validé.

Article 2

Le Président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer l'avenant à la convention ainsi que tout document à cet effet

Article 3

Le Président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Article 4

Il en sera rendu compte en séance du conseil communautaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le Président,

Signé : Florian Bercault